

PPCR ou le miroir aux alouettes

Ne concerne que
les maîtres en
contrat définitif

Le PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) a été mis en place au 1^{er} septembre 2017.

Si l'ancien système de promotion était arbitraire, avec un avancement à l'ancienneté, au choix ou grand choix, une note administrative, une note pédagogique, le nouveau système est loin d'être meilleur.

La CGT s'était opposée à la mise en place de ce PPCR et avec quelques années de pratique, la réalité du terrain nous donne raison.

L'inspection est remplacée par un « rendez-vous de carrière » et le principe est « l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent-e ». Objectif : gagner une année dans sa carrière aux échelons 6 et 8 et avoir la possibilité d'accéder plus rapidement à la Hors Classe. Pour beaucoup de collègues, c'est plutôt... rien.

Avec ce système, finalement, l'objectif de l'évaluation reste le même : déterminer l'avancement et non pas aider un-e collègue à progresser dans sa pratique.

Et nombreux sont les déçu-es, et les frustré-es, enseignant-es consciencieux, investis, professionnels... avec une bonne évaluation, mais non promu-es du fait des quotas. **Et les collègues, bien souvent, ne comprennent pas ces décisions administratives.**



Pour la CGT Enseignement Privé, l'avancement doit être le même pour tou-tes, et déconnecté de l'évaluation (qui sanctionne ou récompense).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
Enseignement Privé du 1^{er} au 8 décembre

"Alors, toujours pas Hors-Classe?"

LA CGT REVENDIQUE
DES GRILLES RÉNOVÉES
PERMETTANT À TOU-TES
D'ACCÉDER À UNE MEILLEURE
RÉMUNÉRATION

DOMINIQUE
58 ans,
échelon 10,
classe normale

VOTONS CGT!

NOS MÉTIERS · NOS LUTTES · NOTRE FIERTÉ
www.cgt-ep.org

ÉDUC' ACTION

Textes réglementaires

Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017
Décret n° 2017-120 du 1er février 2017
Arrêté du 5 mai 2017 modifié
BO 19 du 12 mai 2022
Guide du Rendez-vous de Carrière



VOTONS CGT!



NOS MÉTIERS · NOS LUTTES · NOTRE FIERTÉ

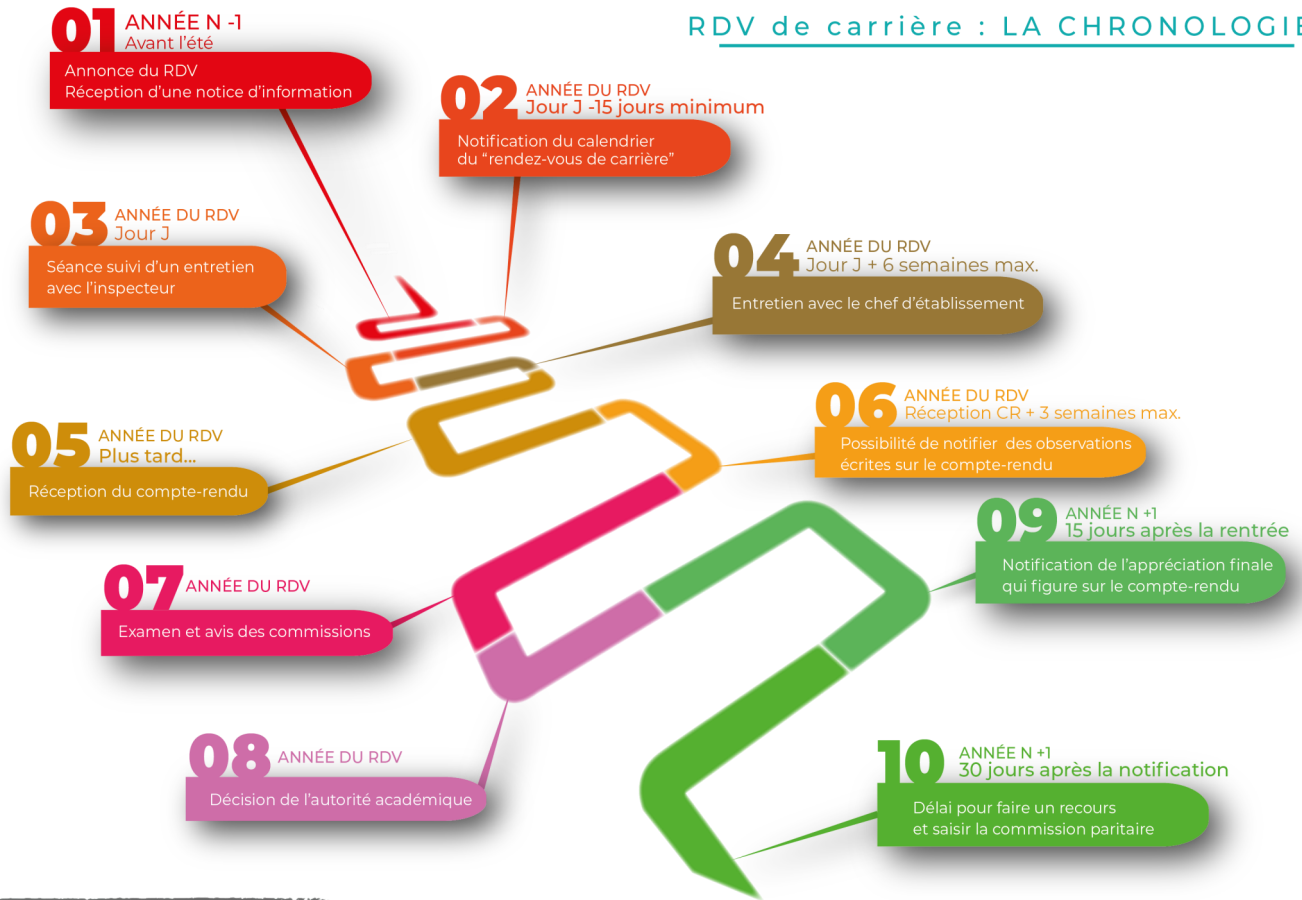


www.cgt-ep.org



Le Calendrier

RDV de carrière : LA CHRONOLOGIE



Les différents RDV

Rendez-vous de carrière	Quand ?	Pour qui ?	Pourquoi ?
1 ^{er} RDV	Dans la 2 ^{ème} année du 6 ^{ème} échelon de la classe normale	30 % des promouvables	Gagner un an sur l'avancement
2 ^{ème} RDV	Au 8 ^e échelon de la classe normale (entre le 18 ^e et le 30 ^e mois)	30 % des promouvables	Gagner un an sur l'avancement
3 ^{ème} RDV	Dans la 2 ^e année du 9 ^e échelon de la classe normal	18 % des promouvables	Accéder à la Hors Classe

A noter

En cas de désaccord avec l'avis final, ne pas hésiter à le contester, d'abord avec un recours gracieux, puis, si l'administration ne répond pas ou défavorablement, en saisissant la CCM en vue d'une révision. Attention à respecter les délais !

Le savez-vous ?

En pratique, 30 % des avis sont des avis Excellent donc même avec un avis Très Satisfaisant, l'espoir de promotion est quasi nul. Et en fonction des mutations des collègues, il est même possible qu'avec un avis Excellent, on ne soit pas promu-e...

La grille d'évaluation

• C'est la grille ci-contre qui sert de compte-rendu du « rendez-vous de carrière »...



• L'appréciation finale sera le fruit d'un savant comptage de petites croix dans des cases et d'une appréciation littérale dont la subjectivité sera un bonheur à décrypter. Comment dès lors départager objectivement les collègues ?

• Par ailleurs, nous contestons le poids du chef d'établissement pour le 2d degré qui augmente dans la part de l'appréciation du maître, avec 6 items à compléter sur 11 !

• Il est possible de
• refuser un rendez-vous
• de carrière. Pour les
• collègues en fin de
• carrière, cela s'entend.
• Attention pour les
• autres, la conséquence
• c'est l'absence de
• perspective de
• promotion. •

C'est l'avis donné par le recteur lors du 3^{ème} rendez-vous de carrière qui compte pour le passage à la Hors-Classe. Cette appréciation est convertie en points, auxquels s'ajoutent des points d'ancienneté.

Valeur professionnelle (appréciation recteur)

1 ^{er} degré		2 ^d degré	
Une vigilance est apportée aux équilibres entre le nombre d'appréciations « Excellent » et « Très satisfaisant »		30 % des promouvables bénéficient de l'appréciation « Excellent » et 45 % de l'appréciation « Très satisfaisant »	
Excellent	120 points	Excellent	145 points
Très satisfaisant	110 points	Très satisfaisant	125 points
Satisfaisant	80 points	Satisfaisant	105 points
À consolider	60 points	À consolider	95 points

Le saviez vous?



En cas d'égalité de barème, c'est l'ancienneté dans le grade qui est prise en compte. Une attention est aussi portée à l'égalité femmes/hommes, ainsi qu'un « équilibre » entre disciplines

Certains collègues n'ont pas pu avoir de rendez-vous de carrière lors de la mise en place du PPCR et l'administration leur a attribué un avis final de façon arbitraire, les pénalisant fortement dans leur carrière !

18 %

C'est le taux de promu-es parmi les promouvables à la Hors-Classe à chaque campagne

- La double peine ! Une collègue ayant un avis À consolider ne pourra pas bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière et conservera son avis tant que qu'il ou elle n'aura pas été promu-e

Points d'ancienneté

Échelon au 31/8 + ancienneté	Points d'ancienneté (1 ^{er} degré)	Points d'ancienneté (2 ^d degré)
9 + 2	0	0
9 + 3	10	10
10 + 0	20	20
10 + 1	30	30
10 + 2	40	40
10 + 3	50	50
11 + 0	70	60
11 + 1	80	70
11 + 2	90	80
11 + 3	100	100
11 + 4	110	110
11 + 5	120	120
11 + 6	120	130
11 + 7	120	140
11 + 8	120	150
11 + 9 et plus	120	160

Classe exceptionnelle

Cette classe ne fait qu'une chose : aggraver l'élitisme de notre profession en renforçant l'individualisation des carrières, la promotion de quelques un-es, au détriment de tou-tes. En effet, seuls 10 % des effectifs du corps sera promu. Cette classe exceptionnelle est accessible selon deux modalités :

- **1^{er} vivier** : 70 % du contingent (soit 70 % de 10 %...). Il faut avoir le 3^{ème} échelon de la Hors-Classe (2^{ème} pour les agrégé-es) et justifier de 6 années de fonctions particulières (liste fixée par arrêté)
- **2^{ème} vivier** : 30 % du contingent (soit 30 % de 10 %...). Il faut avoir atteint le dernier échelon de la Hors-Classe (ou le 4^{ème} échelon de la Hors-Classe avec 3 ans d'ancienneté pour les agrégé-es)

L'inscription au tableau annuel d'avancement est automatique. Ne pas oublier de mettre I-Prof à jour (pour les fonctions)

La CGT revendique...



OUI à une évaluation formative !

Nous avons besoin de regards et d'échanges sur nos pratiques et nos conceptions dans ce métier où chacun·e est trop souvent livré·e à lui·elle-même. L'évaluation pourrait être un temps privilégié pour cela, si elle était totalement détachée de la notion d'avancement.



NON à une inspection qui sanctionne !

L'objectif de l'évaluation ne doit pas être une sanction (avancement moins rapide) ou une récompense (avancement plus rapide), nous mettant en posture très infantilisante.



OUI à un avancement accéléré, au même rythme, pour toutes et tous !

Nous revendiquons une déconnexion totale entre la rémunération, l'avancement et l'évaluation. L'avancement doit être le même pour toutes et tous, dans une grille renouvelée unique.



Syndiquez-vous !

- Je souhaite rejoindre la CGT.** Envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement Privé
263 rue de Paris - Case 544
93515 MONTREUIL Cédex
Tél. : 01.55.82.76.47
contact@cgt-ep.org



www.cgt-ep.org



Oui à une évaluation collégiale !

L'inspection effectuée par un seul inspecteur, présent pendant une unique heure de cours, choisie plus ou moins au hasard, après des années sans voir qui que ce soit pour discuter de nos pratiques, n'a aucune valeur. Une réelle évaluation devrait reposer sur un travail de fond, entre pairs qui s'évalueraient les uns les autres, par une discussion bienveillante reposant sur une observation et des échanges réguliers sur les pratiques.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 décembre 2022
Enseignement Privé

URGENCE POUR L'ÉDUCATION !
SALAIRES - PRÉCARITÉ - CARRIÈRE - RETRAITE - SANTÉ

NOS MÉTIERS · NOS LUTTES · NOTRE FIERTÉ
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement privé

263 rue de Paris - case 544
93515 Montreuil Cedex

Une seule adresse électronique :
contact@cgt-ep.org